



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE N°150

Le FNDC est scandalisé par les décisions politiques du Tribunal de Première instance de Dixinn condamnant Saikou Yaya Diallo à un an de prison et ordonnant l'incarcération de plusieurs leaders politiques, ce lundi 16 novembre 2020.

Illégalement détenu depuis le 12 mai 2020, le régime dictatorial d'Alpha Condé s'est catégoriquement opposé à l'exécution de deux ordonnances de remise en liberté de Saikou Yaya dans le seul but de lui faire subir cette parodie de jugement qui n'est rien d'autre qu'une décision politique.

Pendant que des familles des centaines de Guinéens tués pour perpétrer un coup d'État constitutionnel la réclament désespérément, la justice renonce à sa véritable mission en devenant un instrument de consolidation d'un troisième mandat hypothétique et entaché de sang.

Le FNDC condamne énergiquement cette vague de règlement de compte et l'incarcération arbitraire de leaders politiques sur la base d'allégations mensongères et complotistes.

En raison de ces dérives totalitaires et du refus d'exécution des mandats d'arrêt décernés contre le Commissaire Fabou Camara et le Commandant Mohamed Lamine Simakan, il est hors de question que notre camarade Sékou Koundouno, visé par les mêmes décisions de harcèlement judiciaire, se rende à une justice qui a choisi de servir un homme qui s'appelle Alpha Condé au détriment du peuple de Guinée.

Le FNDC réaffirme son soutien indéfectible à toutes les personnes emprisonnées et exige leur libération immédiate ainsi que celle d'Oumar Sylla (Foniké Menguè), Saikou Yaya Diallo, Souleymane Condé, Ismaël Condé, Chérif Bah, Ousmane Gaoual, Cellou Baldé, Etienne Soropogui et Abdoulaye Bah.

La noble lutte du FNDC pour l'alternance et l'État de droit se poursuivra jusqu'au départ d'Alpha Condé et de son clan.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons!

Conakry, le 17 novembre 2020.